RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABC LOGISTIQUE
SASU au capital de 5000€
[redacted]
[redacted]
Siret : 83850792900019

conforme a l'original

ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE du 09 11 2026

Procès-verbal

L'an 2026 et le 09 Novembre, à 10 heures,

Monsieur DIAWARA Papa Chérif,

né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted]

demeurant au 8 rue de l'Echo 78570 CHANTELOUP LES VIGNES
En sa qualité d'actionnaire unique et de Président de la société ABC LOGISTIQUE immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 838 507 929.
A pris la décision suivante:

I. PREMIERE RESOLUTION

Monsieur DIAWARA Papa Chérif cède à Mohamed BOUREBA né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant au [redacted] qui accepte sous les garanties ordinaires et de droit les plus étendues en pareille matière 50000 actions représentant 100% du capital sociale,
Au moyen de la présente cession, le cédant subroge le cessionnaire dans tous leurs droits et actions envers la société émettrice, attachés aux parts cédées à compter du 09/11/2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II DEUXIME RESOLUTION

Monsieur Mohamed BOUREBA, nouvel actionnaire unique, est nommé aux fonctions de Président de la société en remplacement de Monsieur DIAWARA Papa Chérif, Président démissionnaire à compter du 09/11/2026.

Monsieur Mohamed BOUREBA déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

III. RESOLUTION RESOLUTION

Il est décidé de mettre à jour les statuts de la société conformément aux changements ayant eu lieu et de procéder aux formalités d'enregistrement, de publicité et d'inscription modificative au registre de commerce, requises par les réglementations en vigueur.

De tout ce que dessus il a été dressé le procès-verbal, signé par le Président pour servir et valoir ce que de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

conforme a l'original

Président
Démissionnaire
DIAWARA Papa Chérif

[redacted]

Nouveau Président
M. Mohamed BOUREBA